



Association à buts multiples  
des Communes de la Région  
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MERCREDI 3 OCTOBRE 2018 à 20H00  
Salle communale de Giez**

**Président : Philippe Humbert**  
**Secrétaire : Virginie Lénart**

**Ordre du jour :**

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 30.05.2018
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Adoption du budget 2019
7. Préavis 02-2018 : renouvellement de la conduite La Combaz – Pré à la Sage
8. Election d'un membre au sein du Comité directeur
9. Election du Président du Comité directeur
10. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
11. Divers et propositions individuelles

**1. Appels**

<b><u>Présents :</u></b>	Buts principaux	membres	42/55
	But optionnel « eau »	membres	38/48
	Communes	nombre	15/17
	Communes « eau »	nombre	13/14
	Comité directeur	membres	7/7
<b><u>Excusés :</u></b>	Membres		4/55
<b><u>Absents :</u></b>	Membres		9/55

Le quorum est atteint et le Conseil peut avoir lieu.  
Les communes de Fontaines et Mutrux ne sont pas représentées.

**2. Assermentations**

M. Humbert explique que M. Boris Apothéloz de la commune d'Onnens est absent et sera assermenté lors du prochain Conseil.

La commune de Grandson devra présenter un nouveau délégué qui remplacera Mme Camille Bardet pour le prochain Conseil du printemps 2019.

M. Humbert procède aux asserrmentations de M. Thierry Magnin, Mme Gessica Macaluso et M. Michaël Mollet, tous trois de la commune de Sainte-Croix.

### 3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 30.05.2018

Il n'y a ni remarque, ni question, le procès-verbal est adopté (1 abstention).

### 4. Communications du Président

M. Humbert fait lecture de la lettre de M. Jean-Daniel Cruchet, président du Comité directeur de l'ACRG, qui annonce sa démission au 03.10.2018.

Il n'a pas d'autres communications particulières.

### 5. Communications du Comité directeur

Le président passe la parole à M. Cruchet.

M. Cruchet passe la parole au Vice-Président du Comité directeur, M. Pesenti.

Il aborde le point suivant :

#### *- Présentation du 29.08.2018 à Onnens – Mise en œuvre du PDRDE*

En date du 29.08.2018, le Comité directeur de l'ACRG a convoqué les syndics et municipaux responsables du dicastère « eau » des communes membres à la salle communale d'Onnens. Le but de cette séance était de présenter l'état des travaux par rapport à la mise en œuvre du PDRDE.

Cette présentation a été ultérieurement envoyée par mail à toutes les communes membres afin que chaque municipalité puisse discuter des enjeux politiques et financiers.

Dans un deuxième temps, une présentation sera faite lors d'un prochain Conseil intercommunal.

M. Cruchet prend la parole.

Il relève l'importance d'une association telle que l'ACRG, notamment pour les petites communes qui doivent aussi faire face à des obligations légales.

Il mentionne également l'intérêt des buts principaux de l'ACRG, soit la surveillance des chantiers et la santé et sécurité au travail.

Il relève les points suivants, d'une importance particulière :

- le pompage et le transport de l'eau des puits d'Onnens qui est une ressource essentielle
- la collaboration avec la Sagenord qui permet à l'ACRG d'être un partenaire incontournable dans la gestion de la distribution de l'eau
- la possibilité, grâce à l'ACRG, de rencontres régulières entre toutes les communes de la région

Il fait lecture de son discours de départ.

Il souhaite à toute l'assemblée le meilleur pour la suite.

### 6. Adoption du budget 2019

M. Cruchet salue la présence de M. Brandt, boursier de la commune de Sainte-Croix.

M. Fardel fait lecture du rapport de la commission de gestion en ce qui concerne les buts principaux (santé et sécurité au travail et surveillance des chantiers).

**La commission de gestion invite les délégués à adopter le budget 2019 pour les buts principaux**

M. Fardel fait lecture du rapport de la commission de gestion en ce qui concerne le but optionnel « Eau ».

**La commission de gestion invite les délégués à adopter le budget 2019 pour le but optionnel « Eau ».**

M. Cruchet explique les raisons de l'augmentation du prix de l'eau de 54ct à 63ct le mètre cube.

Il relève que la dernière fois que le prix de l'eau a subi une augmentation, ce dernier est passé de 50ct à 54ct le mètre cube.

Il existait autrefois deux paliers. Le palier supérieur concernait la distribution d'eau du réservoir de Villars-Burquin et des communes au-dessus dont le tarif était légèrement supérieur à 70ct le mètre cube. Le deuxième palier concernait les communes en-dessous du réservoir de Villars-Burquin dont

le tarif était d'environ 45ct. Ce prix de l'eau avait été unifié lors de la signature du contrat avec Sagenord à 50ct pour toutes les communes. Suite à divers investissements, le prix de l'eau avait dû être augmenté à 54ct.

Actuellement, il est nécessaire de réfléchir à une planification financière des mesures à court terme du PDRDE. Par rapport à cette planification qui s'étend jusqu'en 2033, il est clair que de gros travaux devront être entrepris (conduites, réservoirs).

Actuellement, le plafond d'endettement figurant dans les statuts de l'ACRG est de frs 8'000'000. Le but est de rester au-dessous de ce plafond. L'une des mesures est l'augmentation du prix de l'eau de 54ct à 63ct. L'autre mesure est le prix fixe annuel par habitant qui passera de frs 7.00 à frs 9.00 en 2019 pour toutes les communes, qu'elles prennent ou non de l'eau de l'ACRG.

Ce prix par habitant se montait à frs 12.40 à l'époque, jusqu'à la signature du contrat avec Sagenord où il avait été baissé à frs 7.00.

M. Favre estime que l'augmentation du prix de l'eau ne devrait pas être incluse dans un budget, mais devrait faire l'objet d'un préavis. Il remercie M. Cruchet pour ses explications.

M. Cruchet précise que les documents fournis aux délégués pour ce Conseil contiennent déjà un rapport avec les explications nécessaires à ce sujet.

M. Guillet demande si les travaux prévus dans la planification financière sont évalués sur la base du modèle ACRG+ (selon présentation du 29.08.2018).

M. Cruchet lit une partie du rapport qui précise que les chiffres calculés l'ont été sur la base du modèle actuel de l'ACRG et non sur un modèle ACRG+.

M. Payot relève que l'augmentation du prix de l'eau se traduit en taxes au niveau des communes, soumises à Monsieur Prix. Il se demande quelles communes ont prévu de majorer ces taxes suite à cette augmentation. Il est important que les communes puissent en prendre compte dans leurs budgets.

M. Humbert procède à la votation du budget 2019 pour les buts principaux.

**Le budget 2019 pour les buts principaux est accepté (41 pour, 1 abstention)**

M. Humbert procède à la votation du budget 2019 pour le but optionnel « Eau ».

**Le budget 2019 pour le but optionnel « Eau » est accepté (37 pour, 1 abstention)**

#### **7. Préavis 02-2018 : renouvellement de la conduite La Combaz – Pré à la Sage**

M. Humbert passe la parole à M. C. Roulet, rapporteur de la commission « Eau », qui procède à la lecture du rapport. La commission encourage les délégués à accepter le préavis 02-2018.

M. Pesenti explique que l'idée est de retuber la conduite existante de l'ancien tracé ce qui permettrait d'amener l'eau aux abreuvoirs existants.

M. Cruchet précise que cette conduite est importante et qu'il faut la réparer. Elle permet en effet d'amener l'eau aux réservoirs des Rochats, puis sur Provence, Mutrux et la Haute Béroche.

M. Humbert procède à la votation du préavis 02-2018.

**Le préavis 02-2018 « Renouvellement de la conduite La Combaz – Pré à la Sage est accepté à l'unanimité.**

#### **8. Election d'un membre au sein du Comité directeur**

M. Favre présente Mme Christiane Jeanmonod de la commune de Provence.

M. Stéphane Roulet de la commune de Mauborget se présente.

Il est procédé au 1<sup>er</sup> tour des votes.

**Résultats du 1<sup>er</sup> tour :**

Mme Jeanmonod : 19 voix  
M. Roulet : 21 voix  
1 vote blanc  
1 voix non attribuable (faux prénom sur le bulletin de vote)

La majorité absolue n'étant pas atteinte, il est donc nécessaire de procéder à un deuxième tour.

**Résultats du 2<sup>ème</sup> tour :**

Mme Jeanmonod : 19 voix  
M. Roulet : 22 voix  
1 vote blanc

**M. Stéphane Roulet est donc élu membre du Comité directeur de l'ACRG, à la majorité relative.**  
M. Humbert procède à son assermentation.

**9. Election du Président du Comité directeur**

M. Pesenti explique que les membres du Comité directeur ont besoin de quelques minutes pour délibérer. Ils se retirent.

M. Fardel relève que lors du prochain Conseil intercommunal, un nouveau membre de la commission devra être nommé, en remplacement de M. Stéphane Roulet.

Les membres du Comité directeur reprennent leurs places.

M. Pesenti, selon les avis unanimes des autres membres du Comité directeur, présente M. Daniel Oguey de la commune de Bulet pour la présidence.

**M. Oguey est élu tacitement Président du Comité directeur de l'ACRG et remercie l'assemblée.**

**10. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil**

M. Borno propose la commune de Bulet.

**11. Divers et propositions individuelles**

M. Humbert rappelle qu'un nouveau membre de la commission de gestion devra être nommé au prochain Conseil.

M. Piguet demande quand sera envoyée la facture relative au réservoir du Devens à la commune de Bonvillars.

M. Pesenti va se renseigner et lui rendre réponse dans les dix jours.

M. Schaffner pose la même question pour la commune de Champagne. Il revient sur la séance de présentation du 29.08.2018. La commune de Champagne n'est pas d'accord avec les chiffres présentés. Leur réservoir a coûté frs 1'500'000 mais estimé à frs 886'000 alors que l'amortissement n'a pas commencé. Il suggère que les chiffres soient désormais consolidés pour les prochaines présentations.

M. Pesenti explique qu'en effet des éléments sont erronés ou manquants dans la présentation du 29.08.2018. Certains ont été corrigés entre temps. Le Comité directeur attend les remarques des communes s'il y en a.

M. Claude Roulet demande un cahier des charges de la part du Comité directeur. Il souhaiterait être averti en tant que propriétaire si des travaux sont effectués par l'ACRG sur sa propriété, comme il en a eu l'expérience récemment.

M. Pesenti en prend bonne note et va en parler à M. Wyss, chef du service technique à Sainte-Croix. Selon lui, il s'agit probablement d'un souci de fuite.

Mme Leu précise que les fuites sont des interventions d'urgence et relève de l'ordre de l'intérêt public.

M. Claude Roulet pense qu'il ne s'agissait pas d'un cas d'urgence.

M. Pesenti en prend bonne note.

M. Pesenti remercie, au nom de tous, M. Cruchet pour ses années de service au sein de l'ACRG en tant que directeur.

M. Cruchet reçoit un cadeau au nom du Comité directeur et le remercie.

La séance est levée à 21h15.

**Le Président**



**Philippe Humbert**

**La Secrétaire**



**Virginie Lénart**